

M. Roland LESSMEISTER

Commissaire Enquêteur désigné

par Décision du TA d'Orléans

n° E23000182/45 du 10 novembre 2023.

Madame Emilie FOURGEAUD

Responsable développement

Eolien Grand-Ouest

Société JP Energie Environnement

Agence de Nantes

1 rue Célestin Freinet - 44200 NANTES

EPUISAY, le 16 janvier 2024

Objet :

Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 avril 2018 à la société ÉPUISSAY ÉNERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à ÉPUISSAY (41).

Références :

- Arrêté Préfectoral n° 41-2023-11-20-00001 du 20 novembre 2023 de Monsieur Faustin GADEN Secrétaire Général de la Préfecture de Loir et Cher pour le Préfet Monsieur Xavier PELLETIER.
- Article R.123-18 du Code de l'Environnement.

Madame,

Conformément à la réglementation de l'enquête publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le Procès-Verbal de Synthèse relatif à l'enquête citée en objet.

Après la remise de ce présent procès-verbal, vous devez produire et me transmettre un mémoire en réponse sous 15 jours soit au plus tard le 1^{er} février 2024, conformément à l'article de seconde référence. Ce mémoire comme le procès-verbal seront annexés au rapport d'enquête.

Compte tenu du nombre important d'observations et de la récurrence de leurs sujets, des thèmes regroupant ces derniers ont été définis. Je vous demande donc de bien vouloir répondre à ces thèmes.

D'autre part, le public au cours de cette enquête a proposé le remplacement du projet de parc éolien par un parc photovoltaïque. Je vous demande de commenter également cette contre-proposition.

Si tous les sujets évoqués par les observations du public n'entrent pas précisément dans l'objet de l'enquête présente, je vous recommande d'y répondre avec précision au regard de la sensibilité de ce dossier et de son acceptation par la population locale.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame FOURGEAUD, l'expression de ma respectueuse considération.

Reçu le présent procès-verbal et sa lettre

d'accompagnement le :

16 janvier 2024

Signature et cachet
du Maître d'Ouvrage



Roland LESSMEISTER



JP Energie Environnement

1 rue Célestin Freinet

44200 Nantes

PROCES VERBAL DE SYNTHÈSE ET DES OBSERVATIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

(Code de l'Environnement article R.123-18)

Relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale
accordée le 24 avril 2018 à la société ÉPUISSAY ÉNERGIE (JPEE)
pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à ÉPUISSAY (41)

L'Enquête Publique a été prescrite par Arrêté n°41-2023-11-20-00001 du 20/11/23 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

Cette enquête a été conduite par Roland LESSMEISTER, Commissaire Enquêteur désigné par Monsieur Denis LACASSAGNE Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans, en date du 10 novembre 2023 sous numéro E23000182/45.

L'information du public a été réglementairement réalisée par :

- Un affichage permanent de l'Avis d'Enquête à partir du 24 novembre 2023. Cet affichage a été constaté par le Commissaire Enquêteur ainsi que par un Commissaire de Justice mandaté par le porteur de projet.
- Quatre diffusions dans le cadre des annonces légales, les 23 et 24 novembre puis les 14 et 15 décembre 2023 dans les journaux "La Nouvelle République - Edition de Loir et Cher" et "La Renaissance du Loir et Cher", tous deux agréés par le Préfet de Loir et Cher pour diffuser les annonces légales.
- Une diffusion sur le site internet de l'autorité organisatrice de l'enquête à partir du 21 novembre 2023 à l'adresse suivante :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

L'ouverture de l'enquête au public a été ouverte du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 pour une période de 33 jours jusqu'au Vendredi 12 Janvier 2024 à 17h00.

Le dossier de projet sous format papier complet a été tenu à disposition du public aux jours et heures d'ouvertures habituels de la Mairie d'ÉPUISSAY (les lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h00, le mardi de 8h00 à 12h00 et le vendredi de 13h30 à 18h00).

La consultation au format numérique était possible à la demande sur un poste informatique de la Mairie.

Durant la période de l'enquête, la Mairie a été fermée du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclus.

Le public pouvait également consulter ce dossier de projet 24h/24 durant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture de Loir et Cher à l'adresse suivante :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

**Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 Avril 2018
à la Société ÉPUISSAY ÉNERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à ÉPUISSAY (41).**

Enquête ouverte du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 au Vendredi 12 Janvier 2024 à 17h00, par Arrêté n°41-2023-11-20-00001 du 20/11/23 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision n°E23000182/45 du 10/11/23 de M. Denis LACASSAGNE Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans

PROCES VERBAL DE SYNTHÈSE

Les personnes intéressées pouvaient déposer leurs observations :

- Par écrit sur le registre d'observations papier dans les locaux de la Marie d'EPUISAY
- En déposant toutes lettres ou documents dans ce même registre.
- Par courrier postal à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Marie d'EPUISAY
- Par voie dématérialisée sur l'adresse électronique dédiée mentionnée dans l'arrêté d'organisation :

pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Le Commissaire Enquêteur s'est tenu à disposition du public au cours de 4 permanences dans les locaux de la Mairie d'EPUISAY, le lundi 11 décembre 2023 de 14h00 à 17h00, le mardi 19 décembre 2023 de 8h00 à 12h00, le vendredi 5 janvier 2024 de 14h00 à 17h00 et le vendredi 12 janvier 2024 de 14h00 à 17h00.

L'enquête a été clôturée le vendredi 12 janvier à 17h00. Le dossier soumis au public ainsi que les registres d'observations ont été pris en charge par le Commissaire Enquêteur.

Relevé numérique des observations déposées au cours de l'enquête et du nombre de visites enregistrées au cours des permanences :

Nombre d'observations transcrites et/ou déposées sur le ou les registres papier	28
Nombre d'observations transmises sur le registre dématérialisé <i>Cette option n'a pas été mise en place dans la présente procédure</i>	0
Nombre d'observations transmises par courrier électronique dédié	125
Nombre d'observations transmises par courrier postal	0
Nombre d'observations émises oralement auprès du commissaire enquêteur	0
Nombre total d'observations	153
Nombre de personnes reçues au cours des permanences	33

La copie intégrale des observations est portée en annexe de ce Procès-Verbal de Synthèse.

De l'analyse de l'ensemble des contributions exprimées au cours de l'enquête, des entretiens et visites du Commissaire Enquêteur, il ressort des sujets et des mots clés récurrents qui ont amené à définir les thèmes qui nécessitent une réponse du Maître d'Ouvrage au regard de la sensibilité du sujet, même si l'objet de l'enquête ne concerne que les modifications apportées à l'autorisation environnementale du 24 avril 2018 (demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées) et modification du type d'éolienne.

Thèmes identifiés dans les observations du public :

<p>➤ Thème 1</p>	<p><u>ENVIRONNEMENT et ECOLOGIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Sur les impacts généraux sur la faune en France, notamment sur les Oiseaux et les Chiroptères * Sur l'objectif d'une demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées, notamment sur ce qui, pour l'ensemble des personnes qui ont participé à l'enquête, s'assimile à un détournement des obligations de protection de la faune. * Sur les conséquences sur la flore et les terres agricoles, notamment dues à l'installation des éoliennes (aérogénérateurs et fondations) puis aux répercussions de leur désinstallation (démantèlement des machines et destruction des fondations). * Sur les règles de déconstruction des éoliennes et de leur recyclage. * Sur les règles de démolition des fondations de ces éoliennes. * Sur le bilan carbone estimé du parc éolien dans son ensemble de sa fabrication, sa construction, son fonctionnement et son démantèlement.
<p>➤ Thème 2</p>	<p><u>SANTE HUMAINE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Sur les nuisances réelles ou ressenties et sur les risques pour la santé humaine, particulièrement pour les riverains de la Cailletière, des Grandes Noues, de la Bouletière et de Beauregard, les lieux-dits les plus proches du parc éolien (émissions sonores ou infrasonores, effet stroboscopique, etc ...).
<p>➤ Thème 3</p>	<p><u>PAYSAGE et PATRIMOINE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Sur la transformation visuelle du paysage notamment pour les riverains périphériques et proches du parc éolien (la Cailletière, la Provanderie, le Boulay, la Chataignière, Beauregard, la Bouletière, les Fossés, les Grandes et les Petites Noues et la Petite Roussetière). * Sur la visibilité depuis les monuments historiques (Château de Lavardin, Terrasses du Château de Montmarin et du Château de Vendôme et Motte Castrale de Trôo) et sur la covisibilité. * Sur la visibilité depuis les fonds de vallée. * Sur les possibilités d'extension de ce parc ou d'installation d'autres projets à proximité (Projet Energie Team à Danzé-Epuisay par exemple).
<p>➤ Thème 4</p>	<p><u>CHOIX DU SITE et RENTABILITE DE CE MODE DE PRODUCTION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Sur la production réelle d'électricité éolienne et sur sa place parmi les autres énergies en France (estimation de la production lissée sur l'année et comparaison avec d'autres sources d'énergie et effets de la variabilité imprévisible de ce type d'énergie sur la production). * Sur les objectifs de production du parc éolien d'Epuisay (estimation de la production lissée sur l'année). * Sur les critères qui ont amené à choisir ce lieu d'implantation (date de pose du mat de mesure du vent et de l'étude de gisement, résultats, etc ...). * Sur l'abandon d'un autre projet sur la commune de LUNAY. L'étude du projet aurait mis en évidence des conditions locales des vents, qui couplées à un plafond aérien limitant la hauteur des éoliennes (145 m de hauteur en bout de pale), ne permettant pas de produire l'électricité initialement prévue. A ces réalités physiques se sont ajoutées les pertes induites par la mise en place de bridages relatifs à la biodiversité et à l'environnement acoustique. Enfin, le contexte économique, corrélé à une hausse très importante des coûts des matières premières, aurait complexifié la situation.
<p>➤ Thème 5</p>	<p><u>IMMOBILIER et HABITAT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Sur la dépréciation immobilière pour les habitations proches du parc éolien (la Cailletière, la Provanderie, le Boulay, la Chataignière, Beauregard, la Bouletière, les Fossés, les Grandes et les Petites Noues et la Petite Roussetière). * Sur l'impossibilité de revente des biens bâtis et habitables.
<p>➤ Thème 6</p>	<p><u>ATTRAIT REGIONAL ET TOURISME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Sur la perte d'attrait et sur l'effet sur le tourisme pour les villages périphériques au parc éolien d'EPUISAY. * Sur la gêne occasionnée sur la pratique des randonnées pédestres et équestres.

Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 Avril 2018 à la Société EPUISAY ENERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à EPUISAY (41).

Enquête ouverte du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 au Vendredi 12 Janvier 2024 à 17h00, par Arrêté n°41-2023-11-20-00001 du 20/11/23 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision n°E23000182/45 du 10/11/23 de M. Denis LACASSAGNE Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

➤ Thème 7	<u>EMPLOI</u> * Sur le nombre d'emplois nécessaires à la construction du parc et à son fonctionnement * Sur le nombre d'emplois créés localement s'il y a lieu
➤ Thème 8	<u>FINANCEMENT - RETRIBUTION</u> * Sur l'information sur la disparition de FILEIA (comment sera compensée sa part de capital, quelles seront les conséquences sur les capacités financières de JPEE et d'Epuisay Energie, etc ...). * Sur le retour financier vers les collectivités et les particuliers : <ul style="list-style-type: none"> - Pour la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois - Pour la Commune d'EPUISAY - Pour les propriétaires des parcelles occupées par les implantations relatives au parc (éoliennes et postes) * Sur le choix de louer le foncier nécessaire plutôt que de l'acquérir * Sur les coûts du démantèlement et sur son devenir en cas de disparition de JPEE et d'Epuisay Energie (par qui sera-t-il pris en charge). * Sur les coûts des travaux de raccordement (par qui seront-ils pris en charge).
➤ Thème 9	<u>PROCEDURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE</u> * Sur la publicité de l'enquête (parutions légales, affichage) * Sur sa durée * Sur son positionnement sur le calendrier * Sur sa prolongation

Contre - proposition émise par le public :	<u>Dans plusieurs observations ainsi qu'oralement au cours des permanences du Commissaire Enquêteur, il a été relevé la proposition de remplacer le parc éolien par un champ de panneau solaire photovoltaïque.</u> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles seraient les possibilités locales de remplacement ? - Sur les comparaisons en termes : de coûts d'installation et d'exploitation, de niveau production, de surface occupée et enfin de difficultés prévisibles à l'installation.
--	---

A EPUISAY le 16 janvier 2024
Roland LESSMEISTER
Commissaire Enquêteur



Copie : Bureau de l'Environnement
Préfecture de Loir et Cher - Place de la République - 41006 BLOIS Cedex